



Rennes le 6 décembre 2021

Communiqué de la Fédération bretonne BVE.BZH

Vieillir : chance ou fléau ?

La loi grand âge mise au panier !

Il fallait bien s'y attendre puisque l'écriture de cette loi ne peut se faire avant celle sur la création d'un CINQUIEME RISQUE promise depuis juin 2020.

Le Premier ministre, Jean CASTEX, annonce le 8 septembre :

« le gouvernement compte proposer des mesures nouvelles en vue de renforcer la cinquième branche de la sécurité sociale »

Les quatre risques existants sont : maladie, famille, accidents du travail et maladies professionnelles, retraites.

Une fois de plus une communication qui interpelle, avec une certaine propension à propulser les français les plus avertis dans une confusion qui devient hélas coutumière.

Depuis Juin 2020, absence totale d'annonce sur le cinquième risque, alors même qu'il appartient aux français de se prononcer sur ce qui doit être une révolution sociale de la santé, de l'autonomie, du handicap, de la prévention, de la création de nouveaux métiers contribuant à relever l'économie de la France.

Étonnant : Pas moins de quatorze députés plus des représentants d'En Marche ont déposé leur projet de loi N° 4257 à l'Assemblée Nationale le 15 juin 2021. Aucun commentaire sur cette cinquième branche de sécurité sociale actée depuis Juin 2020, oublié ou pression du gouvernement. Une nouvelle loi ayant pour ambition la réorganisation profonde de l'accompagnement de l'autonomie, du handicap, des personnes âgées, donc de la santé de nos concitoyens ne peut s'écrire aujourd'hui sans les fondements de cette nouvelle branche.

Pour mémoire : La loi handicap du 11 février 2005 dans son article 13 pose les bases incontournables du cinquième risque :

Article L 114-1-1, *La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.*

Article L 114, *Constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou*

définitive, d'une ou de plusieurs fonctions physiques, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

En dépit de ces articles restés sans suite, nous avons eu droit à une succession de pansements financiers. Ceux-ci ne règlent en rien la situation désastreuse de notre système de santé (sanitaire et médico-social) mais c'est la seule réponse du quinquennat du président Macron.

La pandémie, certes, a occupé un grand nombre des membres de notre gouvernement, mais au regard du nombre d'élus, d'experts, de Ministres concernés par cette future loi, nous sommes en droit de nous poser la question « ont-ils été choisis pour écrire des dossiers sans suite » alors que nous espérons mettre fin à une injustice typiquement française « la barrière de l'âge » projetant les personnes de plus de 60 ans dans un registre différent de ceux de moins de 60 ans lorsqu'un handicap, une perte d'autonomie surviennent. Triste constat en décembre 2021 à quelques mois de la fin de ce quinquennat ».

Des millions de français sont aujourd'hui concernés par l'accompagnement de la santé, du vieillissement, du handicap et de la perte d'autonomie. La Covid a eu pour effet, depuis Février 2020, de dévoiler au grand jour les défaillances de notre système de santé dans de nombreux domaines. Depuis le 7 mai 2017, pléthore de dossiers, de rapports, de concertations d'experts, la plupart d'entre eux pointant l'urgence à redresser le secteur de la santé, de l'accompagnement du vieillissement et du handicap . Alors évitons de faire porter uniquement à la COVID ce triste constat fait en décembre 2021.

« Des grands moments de fierté » déclare le Premier Ministre dans son discours du 23 septembre 2021. Pour des millions de français qui vont se diriger vers les urnes dans 4 mois, et les retraités sont nombreux à y déposer leur bulletin, ce sont des grands moments de désespoir, d'agacement pour ne pas dire de tromperies et d'abandon.

Nous sommes à un choc de civilisation mais notre pays a toute capacité, s'il s'en donne les moyens, de répondre à ces enjeux vitaux pour la société de demain. Seniors, Adultes, Jeunes, nous tous sommes concernés.

Joëlle LE GALL

Présidente

Henri HENAFF

Vice Président

Florence COUDRAIS

Vice Présidente

Contact : 06 61 46 02 43 Courriel : legall.joelle@wanadoo.fr